

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00640

Numéro SIREN : 789 353 166

Nom ou dénomination : A2Protect

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001922

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001922**
n° de gestion : **2012B00640**
n° SIREN : **789 353 166 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
20/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A2Protect - Société à responsabilité limitée
1688 A route de Salles Blaceret 69460 Blace -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



343895

2012 B640

1 - BILAN SIMPLIFIE

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARON le 20/06/18
N° 2033-A 2018

Désignation de l'entreprise :	SARL A2PROTECT				Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARON		Néant	
Adresse de l'entreprise :	1688 RTE DE SALLES BLACERET 69460 BLACE				le 20/06/18		B2018/1982	
Numéro SIRET* :	78935316600018				Ex. N-1 clos le :			
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :	12				Durée de l'exercice précédent* :		12	
	Exercice N, clos le : 31/12/2017				31/12/2016			
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3		Net 4
I Immobilisations - Fonds commercial*	010		012					
M Incorporables - Autres*	014	700	016	449	251	485		
M Immobilisations corporelles*	028	16 861	030	6 506	10 355	5 264		
Immobilisations financières* (1)	040	2 100	042		2 100	2 100		
Total I (5)	044	19 661	048	6 955	12 706	7 849		
C Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052					
I - Marchandises*	060	3 544	062		3 544	3 107		
R Avances et acomptes versés sur cdes	064		066			100		
C Créances - Clients et comptes rattachés*	068	10 220	070		10 220	9 625		
U (2) - Autres* (3)	072	1 295	074		1 295	215		
L Valeurs mobilières de placement	080		082					
A Disponibilités	084	25 151	086		25 151	18 637		
N Charges constatées d'avance*	092	731	094		731	963		
Total II	096	40 940	098		40 940	32 648		
Total général (I + II)	110	60 601	112	6 955	53 646	40 497		

PASSIF				Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K Capital social ou individuel*	120	7 500	7 500				
Ecart de réévaluation	124						
P Réserve légale	126	750	750				
R Réserves réglementées*	130						
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art)	131						
P Report à nouveau	134	13 219	13 045				
R Résultat de l'exercice	136	9 790	175				
E Provisions réglementées	140						
Total I	142	31 259	21 469				
Provisions pour risques et charges	154						
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156	7 331	11 057				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164						
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	5 228	3 536				
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N :	172	9 828	4 434				
E Produits constatés d'avance	174						
Total III	176	22 387	19 028				
Total général (I + II + III)	180	53 646	40 497				
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		3 533	
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		9 513	
V (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184		1 828	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SARL A2PROTECT		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2017		31/12/2016	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	41 930	37 821	
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communautaire	217	218	87 674	65 353	
D	Production stockée* (vanat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	298	991	
P	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)			232	129 901	104 165	
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	21 304	20 623	
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-437	-334	
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	1 831	1 371	
R	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail			242	41 827	35 915	
	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET*	243	772	244	3 471	3 664	
	Rémunérations du personnel*			250	33 907	25 403	
E	Charges sociales (cf renvoi 380)			252	13 324	13 643	
X	Dotations aux amortissements*			254	3 727	2 770	
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov fisc implant ciales étranger)	259		262	2	0	
	(dt cotisations versées aux org syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	118 957	103 055	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 944	1 110	
	Produits financiers	(III)		280	15	87	
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	1 828	170	
I	Charges financières	(V)		294	164	224	
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	1 051	919	
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art 217 o	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 3	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	1 782	50	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	9 790	175	
B - RESULTAT FISCAL				312	9 790	314	
Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit col 2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	220		
E	Amortissements excédentaires (art 39-4 CGI) et autres am non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	1 782		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		330	122		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensé de réintégration				249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelle (44 sexes)	986				997	
	Zone franche urbaine (44 octes et 44 a)	987				342	
	Zone restruct défense (44 terdecies)	127					
	Zone revitalisation rurales (44 quidecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Pôle de compétitivité hors CICE	990					
	Reprise d'entre en difficulté (44 septes)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989					
	Dont ZFA (44 quaterdecies)	346				350	31
	Dont investissements outre-mer	344					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					
	Déduct exception (art 39 decies)	31					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	11 883	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables *					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	11 883	372	
Bénéf. col 1, Déficit col 2							

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE MAJORITAIRE DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit
Le neuf avril,
A 9 heures,
Au siège social à BLACE

Monsieur Nicolas PIROUX,
Demeurant 1688 Route de salles BLACERET 69460 BLACE,
Propriétaire de 90 parts sociales de 75 euros de la société A2PROTECT,

Madame Laëtitia PIROUX,
Demeurant 1688 Route de salles BLACERET 69460 BLACE,
Propriétaire de 10 parts sociales de 75 euros de la société A2PROTECT,

L'assemblée des associés s'est réunie conformément aux statuts,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité d'associé majoritaire et de gérant de la Société, Monsieur Nicolas PIROUX, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance et conventions spéciales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le gérant et associé majoritaire, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Le gérant et associé majoritaire prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du CGI.

DEUXIEME DECISION

L'associé majoritaire et gérant a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 789,83 euros de la manière suivante :

- Réserve Légale	:	0	euros
- Réserve facultative	:	9 789,83	euros
- Report à Nouveau	:	0	euros
- Dividendes	:	0	euros

L'associé majoritaire et gérant a décidé d'affecter les reports à nouveau de l'exercice précédent en réserve facultative.

Conformément à la loi, le gérant constate ne pas se verser de dividendes.

TROISIEME DECISION

- L'associé majoritaire et co-gérant, Nicolas PIROUX, ratifie sa rémunération pour l'exercice 2017, pour la somme de vingt et un mille trois cent sept euros soit 21 307 €.
- L'associée minoritaire et co-gérante, Laëtitia PIROUX, ratifie sa rémunération pour l'exercice 2017, pour la somme de douze mille six cent un euros soit 12 601 €.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code du commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés et gérants, en annexe du procès-verbal :

Convention conclue par l'associé majoritaire et co-gérant de la Société, Nicolas PIROUX :

- Contrat de prévoyance souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de sept cent vingt-trois euros soit 723 €
- Contrat de retraite souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de cinq cent soixante-dix-neuf euros, soit 579 €
- Contrat de mutuelle auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de sept cent quinze euros, soit 715 €

Convention conclue par l'associée minoritaire et co-gérante de la Société, Laëtitia PIROUX :

- Contrat de retraite souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de cinq cent soixante et onze euros, soit 571 €

QUATRIEME DECISION

L'associé majoritaire et gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

L'associé majoritaire et gérant a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nicolas PIROUX
Gérant

